



Rapport du Conseil communal relatif à une demande de crédit de CHF 4'080'000.- pour la requalification des rues du Collège et de la Gare à Bevaix

Madame la présidente, Mesdames les conseillères générales, Messieurs les conseillers généraux,

1. Contexte

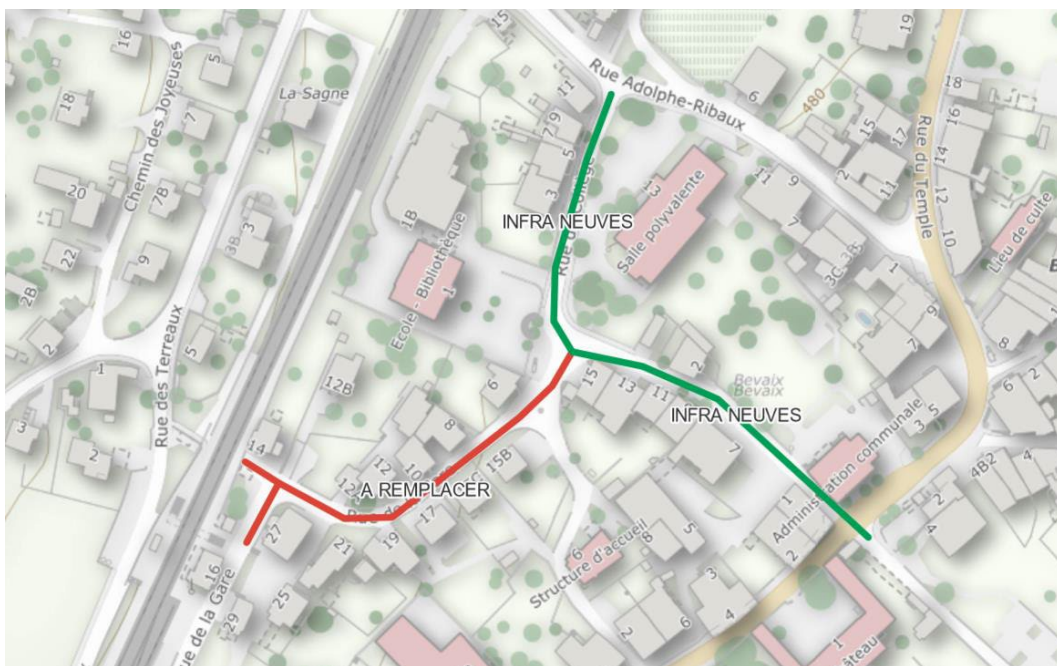
Dans le cadre du projet de construction de la nouvelle double salle de gymnastique de Bevaix, un mandat a été confié à un bureau d'architectes-paysagistes afin d'intégrer la zone dans le projet et d'optimiser ainsi les liaisons piétonnes entre la future salle et le collège. Ce projet permet d'apporter une amélioration de la sécurité des piétons avec des aménagements de qualité.

De plus, nous avons intégré dans le projet le secteur de la gare de Bevaix, car il est nécessaire de changer les infrastructures souterraines et que l'intégration d'une modération piétonne du centre de Bevaix à la gare prenait tout son sens.

Par ailleurs, nous allons inclure à ce projet la mise aux normes LHand des deux arrêts du centre du village.

2. Infrastructures souterraines

Les infrastructures communales seront remplacées uniquement sous le domaine public entre la gare et l'intersection Gare – Collège. En revanche, le CAD sera étendu sur un secteur plus grand.



Eaux usées et eaux claires

Nous allons procéder au remplacement de la conduite d'eaux usées actuellement en très mauvais état. Par ailleurs et dans le cadre de la mise en œuvre de la mesure M6 PGEE, nous allons installer un collecteur d'eaux claires.

Comme la majorité des quartiers raccordés en amont ne sont pas équipés de séparatif, nous conservons un diamètre conséquent pour la conduite d'eaux usées.

La gestion des eaux de surface se fera par des grilles et des rigoles sur la chaussée (voir infra). Sur la partie supérieure de la rue de la Gare, nous réglerons la problématique des eaux de surface qui se déversent chez les riverain·e·s en cas de forte pluie.

Même si des revêtements semi-perméables et des fosses d'arbres sont prévus, il est envisagé de dimensionner suffisamment pour récolter et canaliser l'entier des eaux de chaussée en cas de dépassement des capacités d'infiltration.

Pour la partie « eaux claires », nous pouvons bénéficier d'une subvention cantonale de 40%, ce qui représente environ CHF 120'000.- HT.

Eau potable

Nous prévoyons le remplacement de la conduite principale par une conduite en fonte. Les branchements seront également remplacés.

Défense incendie

La borne hydrante souterraine sera remplacée par une borne aérienne à proximité de la gare.

Éclairage public

Nous installons six candélabres. Le projet prévoit la démolition des socles existants et la création d'un nouveau réseau d'alimentation.

Chauffage à distance

Dans le projet de la nouvelle salle polyvalente, une nouvelle chaudière est prévue. Actuellement, des coordinations sont encore en cours entre Viteos et BéroCAD pour déterminer les potentielles extensions sur l'entier du secteur. Le projet actuel tient compte d'une probable intervention de BéroCAD.

Réseaux tiers

La coordination avec les réseaux de basse-moyenne tension, gaz et télécommunication est en cours. Ils seront intégrés en cas d'intention de leur part et participeront aux frais globaux du chantier.

3. Aménagements de surface

Le secteur d'intervention s'étend de la gare aux carrefours rue du Collège – rue Adolphe-Ribaux et de la rue de la Gare à la rue du Temple. Il est aussi prévu d'intervenir autour de la Maison de commune sise à la rue du Temple 1.

De manière globale, il est envisagé d'améliorer les cheminements piétons en direction de l'école. La création de trottoirs conformes aux normes actuelles est prévue. L'espace chaussée et l'espace piétons seront séparés par des pavés boulets.

Au carrefour entre la rue de la Gare et la rue du Collège, il est attendu de réaliser toute une zone en pavés afin de créer une zone de rencontre et de permettre aux enfants de rejoindre la future salle

de gymnastique en toute sécurité. Autour de l'administration communale, il est aussi prévu de modifier la matérialité de surface pour y installer des pavés.

Les plans annexés au présent rapport présentent les modifications proposées.

Comme mentionné plus haut, il est prévu d'intervenir sur les deux arrêts de bus « Bevaix-Centre » afin de les mettre en conformité avec la LHand. Nous profiterons de cette intervention pour opérer une sécurisation du carrefour « chemin des Prés - rue du Temple » et « rue du Temple - rue de la Gare ».

4. Coûts

Les coûts de ce projet sont définis comme suit :

Genre de travaux				Montant CHF
RECAPITULATION GENERALE				
AMENAGEMENT CHAUSSEES ET TROTTOIRS ROUTE CANTONALE				195'995.43
EVACUATION DES EAUX PLUVIALES				504'055.65
EVACUATION DES EAUX USEES				467'416.20
EAU POTABLE ; DEFENSE INCENDIE				498'282.00
ECLAIRAGE PUBLIC (génie civil)				95'293.50
AMENAGEMENTS ET ESPACES PUBLICS <i>selon devis PAYSAGESTION du 15.03.2024</i>				2'008'720.52
SOUS-TOTAL GENERAL HT				3'769'763.30
TVA	8.1%		3'769'763.30	290'271.75
pour arrondir				19'964.95
TOTAL GENERAL TTC				4'080'000.00

Cette dépense induira la charge d'amortissement suivante :

Répartition des coûts			TVA 8.1%	TOTAL TTC	Taux amort	Amort.	intérêts taux 1.4 %	surcoût annuel
Travaux publics	61.01%	2'300'039	186'304	2'486'343	3.26%	81'047	34'809	115'856
Approvisionnement en eau	13.22%	498'282	40'361	538'643	1.25%	6'734	7'542	14'276
Traitement des eaux usées	12.40%	467'416	37'861	505'277	2.00%	10'106	7'074	17'180
Traitement des eaux claires	13.37%	504'056	40'829	544'885	2.00%	10'898	7'629	18'527

Nous allons récupérer les montants de TVA en lien avec les domaines autofinancés.

5. Conclusion

La commission technique a été consultée le 27 mars 2024 et a préavisé à sa majorité le crédit proposé.

La commission financière a également été consultée le 27 mars 2024 et a préavisé favorablement à sa majorité le crédit proposé.

Ce vaste et ambitieux projet de requalification de cette zone centrale de Bevaix fera l'objet d'un appel à projet pour le projet d'agglomération. Si cette variante est retenue, nous pourrions bénéficier de subventions conséquentes de la part de la Confédération. En effet, la transversalité du projet, sa qualité et sa nécessité le rendent éligible.

Les subventions fédérales dans ce domaine se font de manière forfaitaire et sont de l'ordre de CHF 100.-/m². Au vu de l'emprise de ce projet, nous pourrions espérer obtenir environ CHF 470'000.-.

Au vu de ce qui précède, le Conseil communal vous demande de bien vouloir accepter cette demande de crédit de CHF 4'080'000.- pour la requalification de la zone Gare – Collège à Bevaix.

En se tenant à votre disposition pour toute information complémentaire, le Conseil communal vous prie d'agréer, Madame la présidente, Mesdames les conseillères générales, Messieurs les conseillers généraux, ses salutations distinguées.

La Grande Béroche, le 10 avril 2024

AU NOM DU CONSEIL COMMUNAL
Le président, Le chef du dicastère,
Tom Egger Maxime Rognon

Annexes : ment.



Arrêté relatif à une demande de crédit d'engagement de CHF 4'080'000.- pour la requalification des rues de la Gare et du Collège à Bevaix

Le Conseil général de la commune de La Grande Béroche,

vu la loi sur les communes, du 21 décembre 1964 ;

vu la loi sur les finances de l'État et des communes, du 24 juin 2014 ;

vu le règlement sur les finances communales, du 20 novembre 2023 ;

vu le rapport du Conseil communal, du 10 avril 2024 ;

arrête :

Art. 1^{er} : ¹Un crédit d'engagement de CHF 4'080'000.- est accordé au Conseil communal pour la requalification des rues de la Gare et du Collège à Bevaix, la réduction du régime de vitesse par des aménagements urbains et la mise aux normes de deux arrêts de bus selon la LHand.

²Le montant sera indexé à l'indice suisse des prix à la construction pour l'espace Mittelland.

Art. 2 : Le montant de la dépense sera porté aux comptes des investissements et amorti conformément à la loi au taux de 1,25% pour les travaux qui concernent l'approvisionnement en eau, au taux de 2% pour la part des travaux relatifs aux traitements des eaux usées et claires, au taux de 2% pour les travaux de réfection de route et, enfin, au taux de 5% pour l'éclairage public.

Art. 3 : Le Conseil communal est autorisé à conclure l'emprunt nécessaire au financement dudit crédit.

Art. 4 : Le Conseil communal est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui deviendra exécutoire à l'expiration du délai référendaire.

La Grande Béroche, le 29 avril 2024

AU NOM DU CONSEIL GÉNÉRAL

La présidente,
Donatella Vantaggio

La secrétaire,
Maëlle Petitpierre